

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA NARBONNAISE



Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Avant-propos

LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA NARBONNAISE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE DE PROJETS.

Le territoire du SCoT de la Narbonnaise est singulier à plus d'un titre.

Sur le plan géographique, il associe des espaces très contrastés : des milieux littoraux et lagunaires, les contreforts du Minervois, les massifs des Corbières et de la Clape, la plaine de l'Aude.

Sur le plan stratégique, il participe pleinement à une dynamique de projets au cœur d'une région particulièrement attractive notamment sur le plan démographique.

Le SCoT de la Narbonnaise n'est pas isolé

et développe avec les SCoT voisins une stratégie cohérente :

- en favorisant les échanges interrégionaux et internationaux. La situation de la Narbonnaise comme carrefour vers d'une part Toulouse et la façade atlantique, et d'autre part la péninsule ibérique, est valorisée.
- en développant des filières qui marquent son territoire. Citons à titre d'exemples celles liées au tourisme, à l'environnement, aux énergies solaires et éoliennes, à l'agri-viticulture, à l'économie résidentielle, à la santé.
- en redonnant



Avec, au nord le SCOT du Biterrois (Hérault), au sud le SCOT de la Plaine du Roussillon (PO), à l'ouest le SCOT du Lézignanais... le SCOT de la Narbonnaise est au cœur d'une dynamique de projet.

SIX OBJECTIFS STRATÉGIQUES COMME FONDEMENT DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA NARBONNAISE



Pour un territoire pluriel qui met en cohérence sa diversité pour l'optimiser.

Pour des espaces naturels et agricoles structurant à long terme le territoire.



Pour une économie de la narbonnaise diversifiée valorisant sa situation géographique et les spécificités de son territoire.

Pour une diversification de l'offre de logements et des modes d'habiter au cœur des cultures urbaines et villageoises comme condition d'un projet territorial équitable.



Pour la mise en œuvre d'un système de transports en commun efficace guidant l'intensité du développement de la narbonnaise.



Pour une gestion économe du territoire, qui s'assure de la bonne implantation au bon endroit.

Introduction

QU'EST CE QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) ?

Un projet territorial conjuguant cohérence et diversité

Le PADD du SCoT de la Narbonnaise est le **produit d'une exigence collective** visant à valoriser des atouts territoriaux et socio-économiques. Il marque la **volonté des élus de « prendre la main »** avec détermination sur le développement du territoire face à des tendances qui pourraient précisément, si rien n'était fait, mettre à mal ces atouts.

Le PADD fait suite à un diagnostic, et précède le document d'orientation qui lui donnera une valeur prescriptive.

Le PADD est :

- Un **projet politique** visant à organiser, dans l'intérêt de tous, les rapports entre une population et le territoire sur lequel elle vit, avec un regard humaniste dans une dimension de développement durable.
- Un **projet prospectif** visant à organiser dans le temps ces rapports territoriaux. Ce sont les élus et la population qu'ils représentent qui sont les « maîtres du jeu » dans la mesure où ils définissent un scénario de développement territorial choisi et non subi.
- Un **projet déclinable** à plusieurs échelles, selon les thématiques abordées et les politiques qui les sous-tendent : programme local de l'habitat (PLH), plan de déplacements urbains (PDU), schéma départemental de développement commercial (SDC).

Un projet élaboré autour d'enjeux partagés¹

Le SCoT de la Narbonnaise se fonde sur un enjeu transversal majeur, qui est « d'harmoniser, dans le respect des spécificités locales, le développement des territoires de projet, afin de réaliser, autour du patrimoine naturel, paysager et humain commun à la Narbonnaise, un projet de développement durable garant de la qualité de vie dont nous avons hérité et que nous souhaitons léguer ».

Le SCoT de la Narbonnaise répond à :

- **Un enjeu stratégique** « créant une unité territoriale forte, porteuse du projet, qui valorise l'identité patrimoniale du territoire du SCOT de la Narbonnaise et permette de mieux gérer le foncier. »
- **Un enjeu économique** « favorisant un développement économique à l'échelle des différentes filières, en se fondant sur nos richesses naturelles. »
- **Un enjeu environnemental** « protégeant les éléments vitaux et patrimoniaux, car notre environnement est notre richesse essentielle. »
- **Un enjeu social** « assurant un équilibre par des politiques d'aménagement du territoire volontaristes, dans le respect de nos traditions. »

Objectif 1

VALORISER UN TERRITOIRE PLURIEL

Une des spécificités de la Narbonnaise repose sur la diversité des paysages qui la composent. Au sein de cette véritable marqueterie territoriale, les espaces naturels et agricoles sont des facteurs structurants du projet.



Géographie, histoire, environnement participent au fondement du projet. Le territoire est porteur d'atouts qui s'expriment avec force dans la Narbonnaise. Valoriser ces atouts c'est se distinguer via un projet non banalisé. C'est affirmer sa signature.



Chaque configuration territoriale est porteuse d'un modèle de développement. D'où une stratégie de territoire différenciée mais intimement articulée entre l'archipel villageois du nord, l'axe narbonnais, les agrafes littoral / arrière-pays, l'axe littoral.



L'affirmation du pôle narbonnais se conjugue avec une « redistribution des cartes » sur l'ensemble du territoire. Le SCoT n'a de sens que si il crée un effet de résonance entre les différents territoires qui le composent.

1.1. S'appuyer sur la géographie et l'histoire comme facteurs structurants du projet

La géographie c'est, du littoral aux contreforts du Minervois, une succession de milieux on ne peut plus caractéristiques du Languedoc : mer, lido, étangs, massifs rocheux... et une plaine centrale, ancien golfe marin avec Narbonne comme port et la Clape comme île... Autant de milieux qui offrent une palette variée d'utilisation du sol, allant des espaces ludiques du lido aux multiples vignobles cultivés en plaine humide ou sur les terrains plus secs des massifs, allant des roselières aux pinèdes... un territoire qui offre à la fois une façade maritime touristique et portuaire avec Port la Nouvelle et une « échappée intérieure » avec des infrastructures autoroutières et prochainement ferroviaires de premier plan.

L'histoire, c'est celle qui a su exploiter une situation de carrefour : c'est la voie Domitienne reliant l'Italie à l'Espagne ou encore le passage permettant, entre Corbières et Minervois, de rejoindre le Lauragais et les provinces de Guyenne et Gascogne... Une situation qui a fait de Narbonne une véritable capitale sous l'ère romaine, à une époque où Montpellier n'était encore qu'un modeste lieu dit.

Aujourd'hui encore, l'espace de la Narbonnaise est profondément marqué par cette géographie et cette histoire : hier le patrimoine antique de Narbonne, le canal du Midi... aujourd'hui les autoroutes A9 et A61, demain le TGV... C'est aussi le vignoble qui sait exploiter avec intelligence la diversité des terroirs, ou encore l'activité touristique qui tire partie d'atouts culturels et climatiques.

Affirmer cette valeur environnementale, c'est prendre en compte la rareté et la fragilité du territoire, mais aussi valoriser un patrimoine urbain de grande qualité.

En « inversant le regard », il devient possible ne plus se polariser sur les seuls espaces bâtis et de donner toute sa place aux espaces agricoles et naturels.

La valeur environnementale nécessite également de prendre en compte les ressources en eau, les besoins en assainissement et les déchets ménagers comme des facteurs importants de l'aménagement. Le SCoT permet de passer d'une politique fondée sur la demande à une vision prospective fondée sur l'offre.

1.2. Favoriser un développement différencié, respectueux des identités locales

La cohérence n'est pas synonyme d'homogénéité. La stratégie d'aménagement met l'accent sur une diversité territoriale qui fait la richesse du SCoT de la Narbonnaise avec quatre entités et quatre structurations territoriales différentes :

- Au nord, un archipel de villages agricoles entre les Corbières, le Minervois avec en son centre la plaine de l'Aude. C'est un territoire à l'habitat groupé, structuré par le vignoble et un réseau de routes, de canaux, de roubines et de simples fossés....

Cette structure du territoire est confortée en favorisant un développement maillé fondé sur une complémentarité entre les villages.

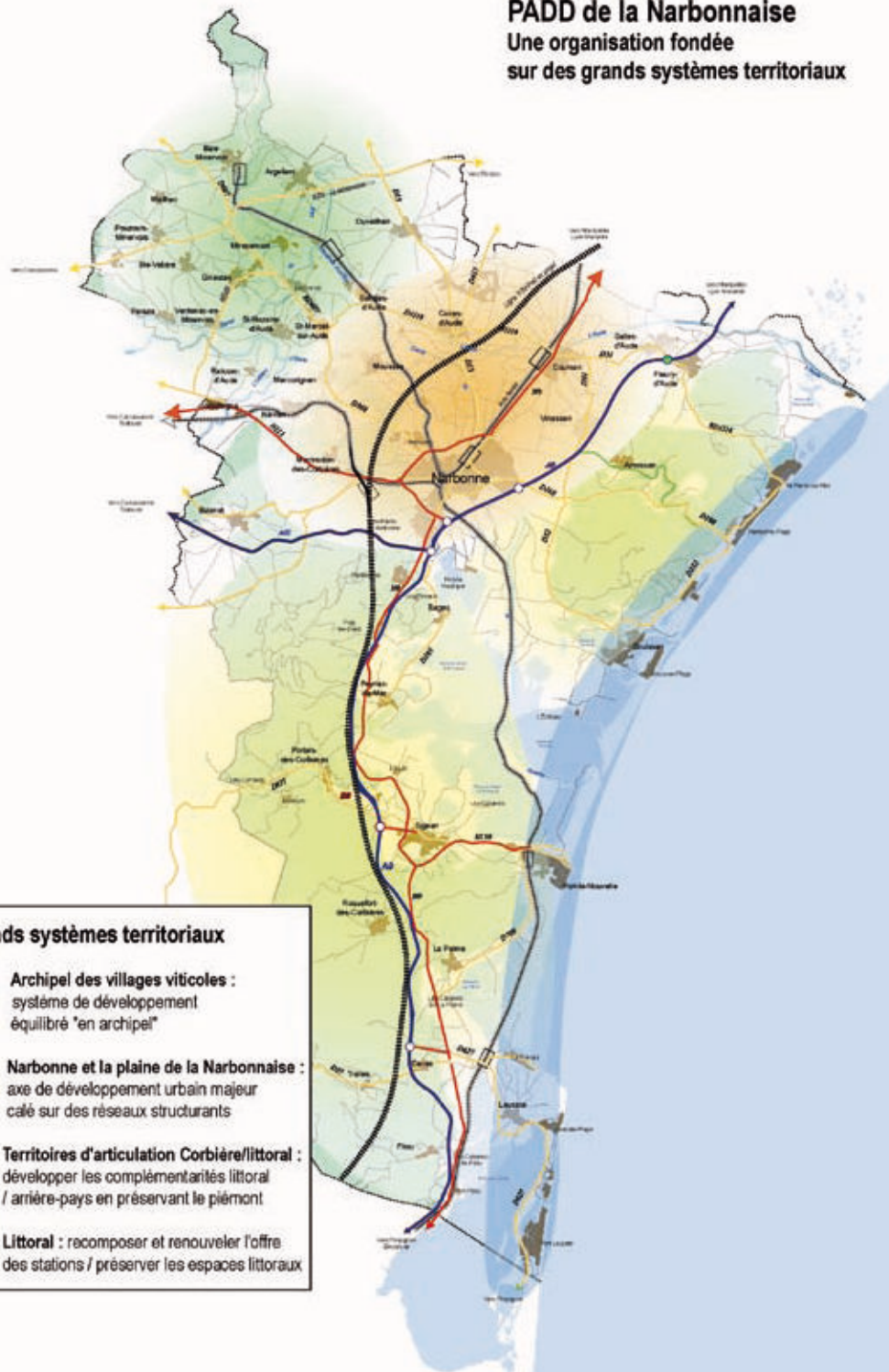
- Au centre, l'axe narbonnais, un territoire fortement urbanisé s'appuyant sur des infrastructures majeures : voies ferrées et autoroutières, routes nationales... La structure en « archipel » laisse la place à celle de l'axe.

Cette structure axiale constitue un secteur privilégié de densification urbaine pouvant être aisément irrigué par des transports en commun.

- Les territoires d'articulation entre Clape et littoral au nord et Corbières et littoral au sud où l'urbanisation villageoise se cale dans les rares espaces permettant son développement.

Une logique d'agrafes Est / Ouest est privilégiée, en s'appuyant sur les pôles urbains ou villageois existants comme Sigean ou Caves.

PADD de la Narbonnaise
 Une organisation fondée
 sur des grands systèmes territoriaux



- 4 grands systèmes territoriaux**
- **Archipel des villages viticoles :**
système de développement équilibré "en archipel"
 - **Narbonne et la plaine de la Narbonnaise :**
axe de développement urbain majeur calé sur des réseaux structurants
 - **Territoires d'articulation Corbière/littoral :**
développer les complémentarités littoral / arrière-pays en préservant le piémont
 - **Littoral :** recomposer et renouveler l'offre des stations / préserver les espaces littoraux

- L'axe littoral, le long de la façade maritime, avec un chapelet de villes littorales implantées dans des secteurs très sensibles sur le plan écologique et paysager. La diversification et la mutation partielle des stations littorales est accompagnée afin qu'elles participent pleinement, notamment en matière de logement, à une offre urbaine complète. La ville de Port-la-Nouvelle optimise sa vocation de site industrielo portuaire.

1.3. Favoriser un rééquilibrage territorial

La place de Narbonne modernisée dans un territoire rééquilibré

Le SCoT de la Narbonnaise n'est pas à proprement parlé un SCoT rural : il totalise en 2005 une population qui avoisine les 110 000 habitants. La Communauté d'Agglomération de Narbonne représente à elle seule plus de 76 000 habitants, et la seule commune de Narbonne près de 50 000 habitants... C'est dire l'extrême concentration spatiale de la population qui a pour corollaire la prégnance de la culture rurale et villageoise sur la majorité du territoire du SCoT. C'est un point singulier

du SCoT de la Narbonnaise qui engendre des exigences spécifiques.

L'affirmation du rôle de Narbonne comme pôle principal du territoire en terme de services, d'équipements structurants et d'emplois (la ville de Narbonne offre 60% des emplois du territoire) est essentielle pour la vitalité du territoire.

Cette vitalité prend encore plus de sens et d'efficacité en se démultipliant sur les relais urbains et villageois qui structurent le territoire du SCoT : le Ginestacois au Nord et le Sigeanais au Sud.

La mise en place d'un nouvel équilibre entre le littoral et l'arrière-pays

La Narbonnaise exploite l'opportunité de développer une offre touristique et de loisirs à forte identité, qui n'est plus seulement concentrée sur le littoral mais qui valorise l'ensemble des atouts du territoire.

Ce développement permet de capter de nouvelles richesses en passant d'un tourisme saisonnier « de plage » à un tourisme professionnel de territoire, en opérant un rééquilibrage entre le littoral et l'arrière pays.

Objectif 2

PÉRENNISER L'ARMATURE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES.

Les espaces naturels et agricoles sont tout à la fois : porteurs de richesses économiques ; vecteurs d'images de marque ; facteurs d'équilibre écologique ; éléments d'une culture et d'un art de vivre.

Ils sont au cœur du projet et le structurent durablement.



Le vignoble est la culture emblématique de la Narbonnaise. Il participe à la structuration du territoire en s'appuyant sur la qualité des terroirs et des appellations.



La richesse et la diversité paysagère de la Narbonnaise sont des éléments essentiels de sa reconnaissance et donc de son attractivité.



L'eau sous toutes ses formes est au cœur du projet : se protéger contre les inondations, gérer la ressource en eau potable, préserver les paysages des rivières, des étangs, du littoral...

2.1. Améliorer la lisibilité du système agri viticole

Conforter les terroirs de la Narbonnaise

Les espaces agricoles sont des espaces économiques produisant une part importante des richesses et de l'emploi de la Narbonnaise.

La structuration du territoire par un vignoble occupant plus de 24 000 ha dont près de la moitié en AOC est confortée en définissant des espaces à vocation agricole affirmée.

Les terres agricoles sont confortées pour leur potentiel agronomique et économique

Il s'agit en premier lieu de terroirs de qualité à valeur de production reconnue, fondamentaux pour l'économie agricole : les différents crus et appellations (Corbières, Fitou, Muscat de Rivesaltes, Minervois, Coteaux du Languedoc avec les crus la Clape et Quatourze), les vins de pays (dont les vins de Pays d'Oc) et les secteurs de forte valeur agronomique hors AOC comme ceux de la plaine de l'Aude et des canaux (le secteur dynamique d'Ouveillan en particulier) qui sont par ailleurs soumis à une forte pression foncière.

Il s'agit également des zones de diversification agricole en zone irriguée pour l'arboriculture fruitière (pêche, abricots, olives) et la culture potagère (tomate, melon, pastèques..) dans la plaine et le Minervois.

Dans ces secteurs, des mesures fortes sont prises pour maintenir l'espace nécessaire sur le long terme au travers notamment de la maîtrise et de l'aménagement foncier.

Les espaces agricoles à vocation paysagère ou de loisirs

Il s'agit d'espaces liés à une activité agricole présentant une valeur paysagère, écologique, ou soumis à une forte fré-

quentation citadine : dans ces secteurs, les contraintes sont fortes pour les exploitations agricoles. Les enjeux urbains justifient d'accompagner l'agriculture pour lui permettre de faire face à ces contraintes : protection des paysages, démarches qualité, contractualisation, ouverture aux pratiques douces de loisirs, valorisation en lien avec les marchés locaux et le tourisme.

La sensibilité paysagère des secteurs agricoles qui jouent un rôle important pour l'image de marque du territoire au niveau des différentes entrées de ville et le long des infrastructures est affirmée, en particulier dans les zones d'articulation (Corbières / littoral ; Clape / littoral). Cela implique de considérer le Piémont comme l'une des « vitrines paysagères » du patrimoine communautaire et comme une zone de diffusion vers les autres richesses du territoire. A cet effet, il s'agit de privilégier les actions en faveur du paysage (préservation et requalification), tout en permettant un développement urbain localisé dans les secteurs stratégiques et parfaitement intégré à l'environnement.

Organiser la croissance urbaine dans des limites claires

Le développement urbain est contenu dans des limites qui sont celles définies par les espaces naturels et agricoles. Les secteurs de développement sont clairement circonscrits : extensions réalisées en continuité des masses bâties existantes, identifications de limites « naturelles » (lignes de crêtes, ruisseau, routes ...), préservation de ceintures paysagères...

Ainsi, conformément à la loi de développement des territoires ruraux, des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains seront créés.

Dans les secteurs d'interfaces stratégiques, un développement spécifique est mis en place afin de répondre à la problématique clairement identifiée.

Sécuriser l'économie viticole en améliorant la lisibilité foncière

Les investissements nécessaires au développement d'un vignoble de qualité comme les nouvelles plantations ou le réencépagement sont des opérations qui engagent les exploitations pour 20 ou 30 ans. La pérennité de l'activité viticole repose donc sur la bonne lisibilité à long terme des destinations foncières, en particulier dans les périphéries urbaines et dans les secteurs d'aménagement futurs (infrastructures, espaces économiques...).

Le développement économique et urbain de la Narbonnaise est conduit avec la volonté de préserver la mosaïque parcellaire en définissant une stratégie d'aménagement foncier pour les espaces agricoles : celle-ci découle des orientations identifiées dans l'Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) actuellement en cours sur la Narbonnaise. Elle s'appuie sur une hiérarchisation de la valeur des terres agricoles pour définir des zones d'actions prioritaires et des outils fonciers à mettre en place (échange, remembrement...).

2.2. Préserver les espaces naturels à forte valeur patrimoniale

Conforter la trame verte de la Narbonnaise

La trame s'appuie en premier lieu sur les espaces naturels remarquables préservés :

- les zones naturelles faisant l'objet d'arrêtés de protection de biotopes ou les réserves naturelles correspondent à une protection absolue ;
- les zones naturelles situées dans les périmètres Natura 2000 (Zones de protection spéciales et pré sites d'intérêt communautaire), les zones humides remarquables et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, qui représentent des milieux particu-

liers ayant une forte valeur patrimoniale, dont la protection doit être renforcée ;

- les sites naturels classés (massif de la Clape, étang de Bages Sigean, massif de Fontfroide, plateau de Leucate, basses plaines de l'Aude dont le classement est en cours) et les espaces naturels remarquables identifiés par la Loi littoral, qui sont des espaces sensibles dont la vocation multi usage doit être prise en compte.

La trame verte identifie également des secteurs de connexion fonctionnelle entre les milieux naturels à maintenir ou à créer. Il s'agit notamment de continuités le long des cours d'eau et des corridors écologiques qui seront maintenus et restaurés notamment à l'occasion de la programmation de tous types de travaux de développement ou de restauration d'infrastructures de transport. Il s'agit également d'espaces agricoles jouant un rôle important dans le fonctionnement ou la préservation des espaces naturels : en particulier les zones agricoles situées dans les zones inondables ou dans le périmètre de protections contre les risques d'incendies.

La stratégie permet de valoriser certains espaces naturels en y développant des activités compatibles avec leur équilibre écologique et leur régime juridique.

Le réseau conforte et clarifie les vocations des espaces naturels en cohérence avec la Charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en différenciant : les sites naturels remarquables (lagunes, zones humides, massifs...), les secteurs de valorisation paysagère et les espaces de valorisation patrimoniale.

Préserver la qualité et l'intégrité des complexes lagunaires

Les vocations écologiques et de production primaire des étangs sont confortées en limitant les aménagements au développement des activités traditionnelles (pêche et conchyliculture) ou d'écotourisme.

La fréquentation de ces milieux sensibles est organisée et maîtrisée en préservant l'équilibre fragile entre toutes les activités humaines liées à l'eau.

La qualité des eaux lagunaires est dépendante de la qualité des rejets issus du bassin versant. Il est donc impératif d'assurer la mise à niveau du traitement des effluents urbains des communes du bassin versant des lagunes et d'anticiper la croissance urbaine au niveau des capacités d'assainissement.

Accompagner la valorisation des massifs, garrigues et des vallées en respectant la sensibilité des sites

Le Massif de la Clape, les Corbières, la Vallée de la Cesse, les collines du Minervo... sont des milieux écologiquement sensibles qui sont préservés tout en assurant leur valorisation en cohérence avec la philosophie de l'écotourisme ou du tourisme patrimonial.

Structurer et accompagner le développement des énergies renouvelables

Les principes de la **Charte du développement Eolien** élaborée par le Parc Naturel régional de la Narbonnaise sont en œuvre sur le territoire du SCOT concerné pour garantir la cohérence dans les implantations et les exigences d'insertion paysagère dans chacune des entités identifiées par la Charte : plaine de l'Aude et de l'Orbieu, littoral, massif cloisonné des Corbières.

Les enveloppes potentiellement équipables sont définies durablement dans une cohérence d'ensemble en s'appuyant également sur les travaux du schéma régional d'implantation éolien et en tenant compte de l'intérêt des implantations à l'échelle du territoire du SCOT.

Les enveloppes les plus favorables au regard de la Charte sont : la Plaine de l'Aude et le Sud du massif de Fontfroide

(Portel des Corbières) pour la création de nouveaux sites, le plateau de Villesèque et les Garrigues Hautes (Port la Nouvelle) pour la densification des sites existants.

La Charte ne prend cependant pas en compte l'ensemble de la Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervo dont certaines communes ne font pas partie du PNR de la Narbonnaise.

Concilier les objectifs de préservation et d'aménagement sur le littoral

Le littoral de la Narbonnaise est appréhendé dans le cadre d'une stratégie d'aménagement globale qui permet à la fois de préserver les atouts qui en fondent l'attractivité tout en accompagnant la mutation des stations en villes littorales. L'application de la Loi Littoral est conduite avec cette volonté de concilier ces deux exigences. Elle s'appuie sur une délimitation des espaces naturels remarquables et des coupures d'urbanisation qui fondent le socle d'un littoral multiusage.

Le développement urbain relevant d'une « extension limitée dans les espaces proches du rivage » est également considéré dans le cadre d'une approche globale sur la façade littorale du SCOT. Cette approche d'ensemble permet de structurer le développement de nouveaux quartiers de vie autour des pôles existants, d'organiser les déplacements et d'éviter les projets individuels non concertés.

2.3. Faciliter le fonctionnement naturel des zones inondables

Les choix stratégiques relatifs aux risques naturels sur le territoire du SCOT s'inscrivent en cohérence avec les premières orientations issues des études préalables du SAGE des Basses Plaines de l'Aude (actuellement en cours d'élaboration).

L'aménagement des zones habitées, des

vallées et des cours d'eau est considéré à l'échelle du bassin versant dans le cadre d'une gestion intégrée.

Préserver et valoriser les zones naturelles d'expansion des crues

Préserver les dynamiques alluviales

Le développement et l'aménagement des territoires prend en compte la nécessité de préserver, et dans certains cas de restaurer, la dynamique alluviale dans le lit majeur des cours d'eau. La stratégie consiste à maintenir l'espace de liberté des cours d'eau partout où cela est possible, de limiter les aménagements et le durcissement des berges, de restaurer les biotopes et zones d'écoulement dans les lits mineurs et bras secondaires.

Renforcer les vocations agricoles et les pratiques favorables à l'écoulement des eaux

Les vocations agricoles sont renforcées dans les zones d'expansion des crues et les pratiques favorables au maintien des écosystèmes sont encouragées : réhabilitation des haies, maintien de zones enherbées, gestion du paysage alluvial, régularisation des débits des cours d'eau...

Maîtriser l'urbanisme dans les zones inondables

Limiter la vulnérabilité et l'exposition aux risques

Le développement urbain de la Narbonnaise est recherché en dehors des zones soumises aux risques d'inondation (zones rouges des PPRi). Cependant, le développement de projets innovants, à caractère stratégique est envisageable dans certaines zones exposées à des risques faibles (Zones bleues) dans la mesure où la transparence hydraulique, ainsi que la sécurité des biens et des personnes sont assurées. Ces secteurs stratégiques respectent les principes fondateurs du PADD

à savoir la maîtrise de l'étalement urbain et la desserte des nouveaux quartiers par les transports en commun.

Les propositions d'aménagement et de protection des lieux habités sont inscrites dans une réflexion globale à l'échelle des bassins de façon à ne pas créer de nouvelles vulnérabilités.

Favoriser le développement de nouvelles fonctions urbaines dans les zones inondables

Le caractère urbain d'une zone inondable est recherché au travers de fonctions complémentaires des espaces bâtis : récréation et loisirs urbains, maillage par les circulations douces, structuration urbaine par le végétal (coulées vertes), corridors écologiques, espaces de respiration à l'échelle des pôles urbains...

Des aménagements spécifiques sont réalisés pour renforcer l'attractivité des sites naturels pour le public urbain.

2.4. Préserver les ressources en eau

La mise en œuvre d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques vers une gestion patrimoniale et solidaire permet de faire face aux pressions actuelles et futures dont ils font l'objet. La restauration des milieux, l'amélioration de la qualité, la gestion des risques sont appréhendés dans le cadre du fonctionnement global des bassins.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Basses plaines de l'Aude vise à rassembler riverains et usagers de l'eau sur un territoire cohérent autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement.

L'objectif concilie la protection du patrimoine eau et le développement des activités économiques, en considérant l'eau dans sa globalité et en établissant de nouvelles priorités.

Gérer la ressource en eau potable

La Narbonnaise est un territoire fragile du point de vue de son approvisionnement en eau potable, notamment en période estivale et sur le littoral.

Anticiper les besoins liés à la croissance démographique

L'accroissement des besoins en eau potable consécutifs aux objectifs de croissance urbaine sur le territoire du SCOT en général et sur le littoral en particulier devront faire l'objet de politiques à court et long terme. Si l'extension de l'usine de production de Puech Labade (Fleury d'Aude) constitue une réponse aux besoins du secteur pour les 15 ans à venir, il est nécessaire de conduire une réflexion globale de gestion des ressources sur le littoral audois et héraultais à plus long terme pour pouvoir continuer à approvisionner ce territoire en forte croissance démographique.

Economiser la ressource

La volonté d'économiser la ressource en eau potable guide les projets d'aménagement et de développement. Cette exigence est notamment affirmée dans les équipements publics, les nouveaux parcs d'activités et les nouveaux quartiers en privilégiant la desserte en eau brute, les dispositifs de récupération collective des eaux pluviales...

Préserver la qualité de la ressource

L'ensemble du système d'approvisionnement en eau potable est sécurisé par le

renouvellement des réseaux de distribution, le renforcement de la protection des captages existants et la protection des nappes phréatiques vis-à-vis des exploitations industrielles et des voies de transport. Les nouveaux projets d'infrastructures situés dans le périmètre de protection de captages d'eau potable sont aménagés afin de ne pas aggraver le risque de pollution chronique ou accidentelle. De nouveaux captages sont mis en place et reliés aux captages existants afin d'augmenter les capacités et de sécuriser la production d'eau potable. Ils bénéficient de mesures de protection fortes garantissant leur pérennité.

Améliorer les capacités du réseau d'assainissement

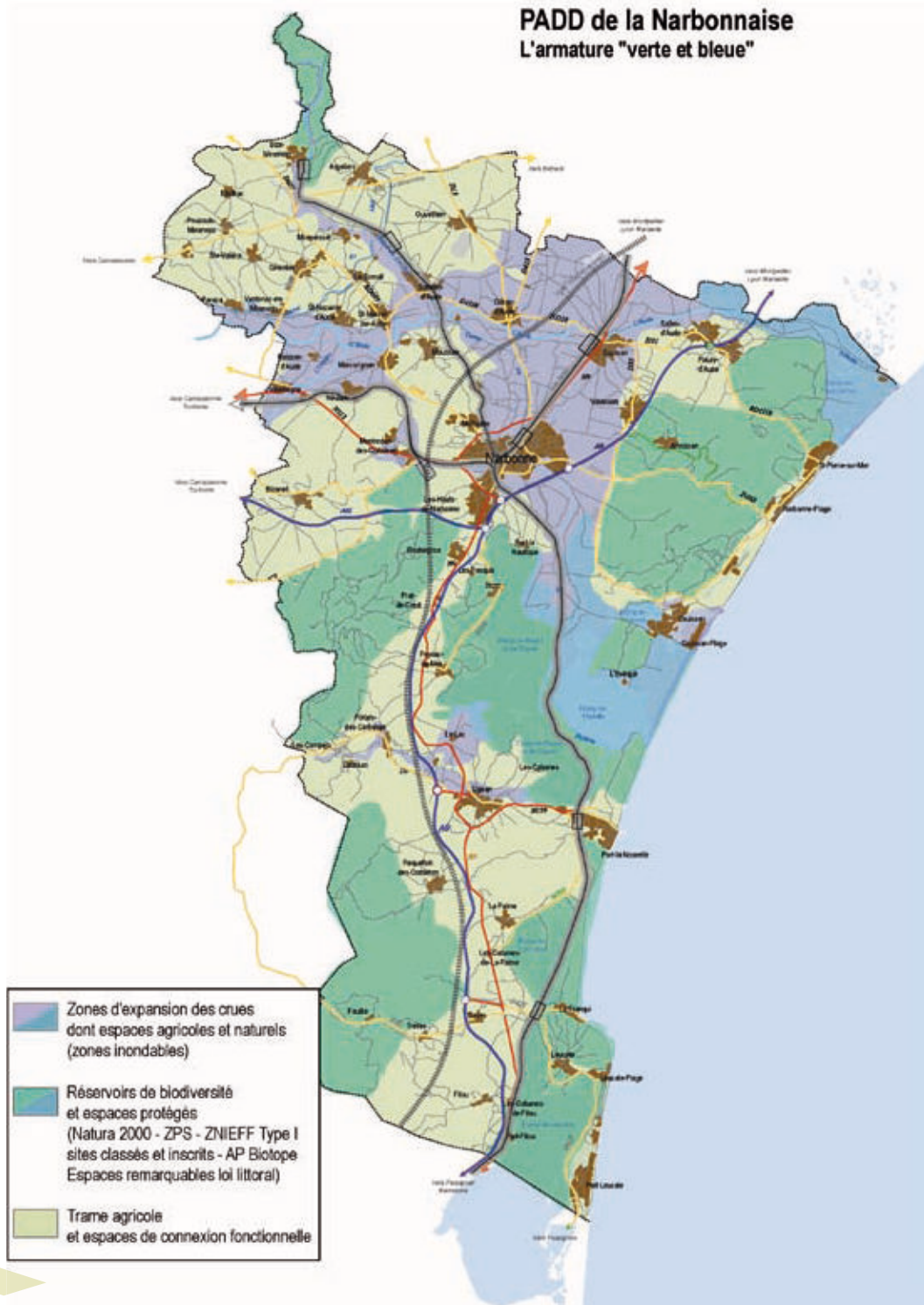
La mise à niveau des stations d'épurations des communes est renforcée en anticipant l'augmentation de population notamment pour celles, dont les rejets ont un impact sur la qualité des eaux superficielles.

Tout nouveau projet de développement urbain est conditionné par les capacités d'assainissement du secteur concerné.

La modernisation du réseau de collecte et d'élimination des eaux pluviales est poursuivie afin de désengorger les stations d'épuration et de limiter le recours à de nouveaux investissements coûteux pour la collectivité.

Les nouvelles urbanisations intègrent l'impératif d'une bonne gestion des eaux pluviales en assurant au besoin la retenue de ces eaux.

PADD de la Narbonnaise L'armature "verte et bleue"



Objectif 3

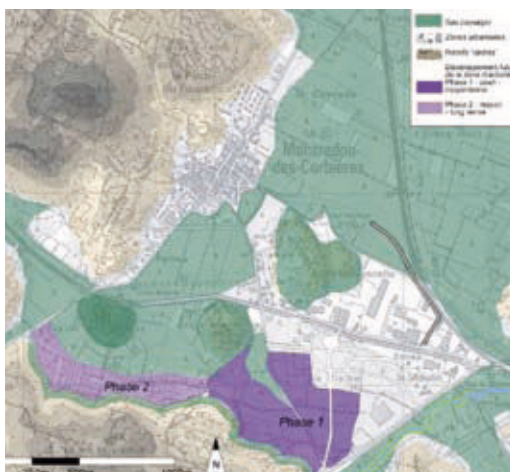
IMPULSER UN SOUFFLE NOUVEAU À L'ÉCONOMIE DE LA NARBONNAISE

Le projet exploite le potentiel de la Narbonnaise :

- sur le plan géographique, en tirant partie d'une situation de carrefour et d'une convergence d'infrastructures majeures à l'échelle internationale (Autoroutes, TGV) ;
- sur le plan foncier, en requalifiant les parcs existants et en créant de nouveaux parcs généralistes correctement greffés au système de déplacement et au tissu urbain ;
- sur le plan prospectif, en développant de nouvelles filières liées à la dynamique démographique (l'économie résidentielle) ou encore liées à l'environnement de la Narbonnaise. En complément des parcs généralistes, ces nouvelles filières s'épanouiront dans des « écoparcs » à forte valeur ajoutée.



La façade littorale doit être tout à la fois un espace de protection de l'environnement, de diversification des stations, et de développement d'activités nouvelles liées au nautisme et aux filières industrielles portuaires.



La Narbonnaise présente une offre équilibrée et de qualité de parcs d'activités bien intégrés au paysage et correctement greffés aux infrastructures du système de déplacements.



La Narbonnaise ose l'innovation économique avec le développement d'activités « pointues » mais aussi avec la conception « d'écoparcs » qui révolutionnent l'immobilier d'entreprise.

3.1 Conforter et diversifier l'économie littorale

Privilégier le développement d'activités liées à la présence de la mer et des lagunes

La rareté du foncier sur le littoral et la forte attractivité qu'il exerce impliquent d'être très sélectif quant à l'implantation de nouvelles activités économiques. Les activités ne nécessitant pas la proximité immédiate de la mer n'ont pas vocation à s'implanter sur le littoral.

Trois orientations stratégiques doivent être plus spécifiquement conduites dans ce sens :

- Créer un pôle international des sports de glisse multisites

L'objectif est de capitaliser la notoriété internationale dont bénéficient les étangs du Narbonnais et l'étang de Leucate en particulier pour la pratique des sports de glisse pour développer une nouvelle filière.

Cette filière liée aux sports de glisse s'appuie sur une organisation multisites (Fleury, Narbonne Plage, Gruissan, Port la Nouvelle, La Palme) et un pôle de compétence économique à proximité de Caves-Leucate où constructeurs, magasins dédiés et services spécifiques... se développent au sein d'un écoparc. Il est doublement exemplaire : en terme d'insertion et de normes environnementales d'une part et en terme de production d'autre part.

- Conforter la vocation industrielle et commerciale des espaces portuaires de Port la Nouvelle

La présence d'un port d'intérêt national est un atout économique majeur pour le territoire de la Narbonnaise qui entend le conforter. La vocation économique des espaces portuaires est renforcée en poursuivant les projets de diversification en cours : création de nouveaux hangars pour les marchandises et le vrac... Les activités et infrastructures liées à la pêche sont également modernisées et pérennisées.

- Développer la plaisance et la filière nautique
- Il s'agit en premier lieu de conforter le port de Port la Nouvelle en le préparant à de nouvelles perspectives économiques liées au développement de la plaisance : la reconversion progressive de certains espaces industriels pour créer

de nouveaux anneaux de plaisance constitue un levier efficace pour développer la filière et tirer la qualité de l'offre touristique vers le haut.

La présence de 4 ports dans les communes littorales (Gruissan, Leucate, Narbonne Plage, St-Pierre/Fleury) alliés aux perspectives de développement de la plaisance permet la structuration d'une filière nautique (construction – maintenance...) qui trouve toute sa place dans les parcs d'activités des villes littorales.

A ce titre, les ports sont aménagés et développés, des anneaux sont créés, afin d'une part de conforter la mise en place de la filière et d'autre part de permettre la pérennisation des installations actuelles. Au-delà une réflexion est menée sur le développement des activités alternatives à la pêche traditionnelle, telle que l'élevage.

En complément de son activité industrialo-portuaire, Port la Nouvelle s'affirme comme une nouvelle porte maritime sur le littoral régional au travers d'un port d'escale pour les croisières. Cette stratégie de développement contribue au renforcement des complémentarités entre le littoral et l'arrière pays.

Moderniser l'offre marchande d'hébergement touristique

L'offre marchande du littoral est modernisée et diversifiée pour répondre aux attentes des nouvelles clientèles. Afin de répondre à cet objectif, une part significative des nouveaux programmes immobiliers est réservée à la création de lits marchands de qualité. Les opérations de réhabilitation par îlots sont engagées. Les nouveaux quartiers ainsi créés permettent de générer un effet de levier pour accélérer la politique de requalification de l'offre existante.

Accompagner la mutation des communes littorales en pérennisant une offre de commerces et de services

L'augmentation de la population permanente sur le littoral constitue une opportunité à saisir pour limiter le caractère saisonnier de nombreux commerces et services dans les stations. Pérenniser

cette offre, implique d'améliorer la qualité des services indispensables pour achever la mutation des stations en véritables villes littorales. Une majorité de commerces et services ouverts à l'année sur le littoral, générera des retombées économiques plus importantes pour l'ensemble du territoire avec des emplois pérennisés à la place des emplois précaires et saisonniers.

3.2 Promouvoir une offre différenciée et attractive de parcs d'activités

La politique d'aménagement économique définit une nouvelle carte économique de la Narbonnaise : elle produit une meilleure répartition des activités économiques en amorçant un rééquilibrage des pôles d'emplois entre le Narbonnais, le Ginestacois et les Corbières.

Cette recherche d'une répartition spatiale plus équilibrée s'accompagne d'une hiérarchisation et d'une spécialisation des parcs d'activités, mieux articulés avec les tissus économiques des centres urbains.

Valoriser les parcs existants par des démarches qualité

Les zones d'activités sont progressivement transformées en véritables parcs d'activités, au travers d'une démarche globale d'amélioration de la qualité paysagère et environnementale des sites. La requalification de ces parcs d'activités s'accompagne de l'organisation d'une desserte par les transports collectifs. En complément, des plans de déplacement d'entreprises seront initiés à l'échelle de chaque site. Conformément au principe « d'agir au bon endroit », la création ou la reconversion de certains espaces favorise l'implantation d'entreprises correspondant à la vocation dominante du secteur concerné.

Créer des parcs d'activités généralistes structurants

Afin de répondre aux besoins des entreprises, une nouvelle offre de parcs d'activités généralistes est créée. Des pôles de compétences

structurants pour les filières du territoire y sont développés. Ces nouveaux parcs et les parcs spécialisés, permettent la mise en réseau de l'ensemble des espaces économiques.

A l'échelle du SCoT, les principaux sites concernés sont :

- le parc de Montredon-Névian pour accueillir les nouvelles activités sur l'axe central d'urbanisation.
- le parc des Quatre Chemins, espace mixte à vocation touristique et économique. Face au fort développement démographique du Ginestacois, ce parc permet la création d'emplois et de services, et de « maintenir » sur le territoire un plus grand nombre d'actifs.

Développer de nouvelles filières économiques

Insuffler une nouvelle dynamique à l'économie de la Narbonnaise passe par l'ouverture à des filières porteuses comme l'environnement, la filière santé et le nautisme au sein de parcs dédiés et de haute qualité environnementale (HQE). Ce renouvellement économique permet de créer de nombreux emplois qualifiés et de nouveaux débouchés pour le pôle universitaire Narbonnais qui s'en trouve ainsi renforcé.

Le concept d'« éco-parc » est développé. Il valorise des activités porteuses d'innovation prenant en compte l'environnement tant dans la conception de l'éco-parc que dans le type d'activités qu'il regroupe. Dans ce cadre, on peut admettre le principe d'implantation sur des secteurs sensibles d'un point de vue environnemental, à condition qu'elles soient très ciblées et exceptionnelles à l'échelle du SCoT ; qu'elles répondent à des exigences de Haute Qualité Environnementale (HQE), que leur implantation sur ce site se justifie au regard du type d'activité envisagé.

Trois secteurs, en particulier, sont concernés par ce concept :

- Le parc de biotechnologie de l'environnement : il capitalise la présence de l'INRA en créant des structures dédiées à l'accueil

des entreprises, à la formation et au transfert de technologie dans le domaine de l'environnement

- Un pôle technologique des énergies renouvelables, localisé à proximité de l'étang de Leucate et des nombreux gisements éoliens présents dans le sud du territoire. Il permet de structurer une filière économique spécifique : construction, maintenance, recherche et développement, sous-traitance... Des liens sont développés avec les Pyrénées-Orientales retenues comme pôles de compétitivité dans le domaine des énergies renouvelables.
- Un réseau « santé et gérontologie » : il s'appuie sur Narbonne comme pôle de ressource de dimension inter-régionale en liaison avec les centres de recherche anticancéreux de Toulouse et Montpellier. Les capacités d'accueil sont développées en lien avec les grands centres hospitaliers régionaux. Ces structures d'accueil sont réparties sur le territoire et participent à la revitalisation des cœurs de villes et villages.

3.3 Renforcer l'attractivité touristique de l'arrière pays

En complément des pôles touristiques littoraux, une offre d'hébergement qualitative est développée à partir des cœurs historiques villageois ou du patrimoine viticole qui constituent un vecteur de développement d'un « tourisme vert » fondé sur une plus grande authenticité culturelle. Des sites emblématiques comme le canal du midi, mais aussi des sites naturels comme la vallée de la Cesse... sont autant de points d'accroche de grande qualité pour ce tourisme d'arrière pays.

La Narbonnaise n'est plus associée au seul tourisme balnéaire mais à l'image d'une destination plurielle.

Ce développement est conduit en cohérence avec les stratégies définies dans le cadre des Schémas locaux d'organisation touristique du département de l'Aude (SLOT du Pays Corbières Minervois, SLOT Pays Narbonnais).

Mettre en réseau une nouvelle offre hôtelière, bien intégrée aux tissus urbains

Le développement touristique de l'arrière pays passe également par le développement d'une offre d'hébergement touristique adaptée au territoire et directement liée au patrimoine bâti. Cette offre se développe et s'organise en réseau, avec :

- le développement de petites résidences hôtelières au cœur des tissus urbains, au travers du réinvestissement de l'habitat ancien, du changement de destination des anciennes exploitations agricoles ou de la création de nouveaux hébergements de grande qualité architecturale en continuité directe des zones urbanisées ;
- le développement de gîtes et des chambres d'hôtes dans les villages ou dans les mas : des hébergements touristiques sont créés dans le Minervois et les Corbières en favorisant, lorsque cela ne perturbe pas l'économie agricole, la reconversion des mas viticoles et autres bâtiments d'exploitation en gîtes, chambres d'hôtes ou résidences hôtelières.
- la création de pôles hôteliers d'ordre supérieur sur les secteurs particulièrement stratégiques.

3.4 Renforcer l'économie au cœur des villes et des villages

Le renforcement de l'économie de la Narbonnaise s'appuie également sur une dynamisation des commerces et des services tertiaires au sein des cœurs urbains et villageois. Aussi, le territoire n'accueillera pas de nouvelle implantation de surfaces commerciales de niveaux supra communautaires susceptibles de fragiliser les commerces de proximité.

Par contre, on favorise l'implantation d'activités commerciales et de services dans les secteurs résidentiels pour favoriser la mixité des fonctions.

Objectif 4

FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS AUX LOGEMENTS ET AUX FONCTIONS URBAINES

Tous les territoires de la Narbonnaise doivent disposer d'une offre urbaine complète. Cela suppose la nécessité de rapprocher spatialement les fonctions qui font le quotidien des habitants : se loger, aller travailler, aller à l'école, faire ses courses, se divertir... Cela suppose également de dynamiser l'offre de logements tant quantitativement que qualitativement.



La qualité de la Narbonnaise repose en grande partie sur un art de vivre son village ou sa ville. Le projet renoue avec des proximités fonctionnelles qui sont aussi et surtout des proximités humaines. L'urbanisme de patchwork a vécu.



L'offre de logements est équilibrée afin de pouvoir répondre quantitativement et qualitativement aux différentes situations socio-économiques des ménages



4.1. Développer une offre de logements diversifiée et équilibrée socialement

La question du logement se pose de trois manières complémentaires :

- en terme de quantité, compte tenu des évolutions démographiques souhaitées par les élus,
- en terme de répartition et d'équilibre territorial ;
- en terme de qualité afin de trouver des alternatives au modèle dominant de la villa individuelle et du lotissement...

Développer l'offre de logements, en cohérence avec l'objectif de maîtrise de croissance démographique

Sur la base du scénario de croissance démographique maximal retenu, l'accueil de la population nouvelle (environ 12 500 habitants de plus à l'horizon 2015 et 26 500 habitants de plus à l'horizon 2025) nécessite une offre de 5 400 logements à l'horizon 2015 et 11 500 logements en 2025

Cette offre de logements nouveaux est en outre trouvée grâce à :

- **La mobilisation des zones à urbaniser** disponibles dans les documents d'urbanismes actuels ou en cours de révision : Environ 800 ha sont mobilisables dans les documents d'urbanisme actuels et en cours d'élaboration des communes. Ce potentiel permettrait d'accueillir :
 - 12 000 logements, soit 27 600 habitants, sur une base moyenne de 15 logements à l'hectare ;
 - 20 000 logements, soit 46 000 habitants, sur une base moyenne de 25 logements à l'hectare.
- **Un réinvestissement des zones urbanisées**, avec la reconquête des logements vacants, la « résidentialisation » partielle des stations littorales, la densification et la restructuration de zones

faiblement urbanisées... Sur la seule ville de Narbonne, le potentiel de réhabilitation est estimé à plus de 3 000 logements .

Sur cette base, il apparaît que l'offre foncière existante répond au besoin **quantitatif** à l'échelle du SCoT. L'objectif est donc de favoriser en priorité des formes urbaines moins consommatrices d'espace.

Aussi, plus qu'une question **quantitative**, la question du logement est surtout qualitative sur le territoire.

Diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité dans les espaces urbains

Pour diversifier l'offre de logement et favoriser la mixité le projet assure :

- **Le développement des logements accessibles aux ménages aux revenus faibles et moyens et le rééquilibrage de cette offre sur l'ensemble du territoire** : offre locative, petits logements, petites parcelles et logements sociaux sont développés dans les nouveaux projets urbains sur l'ensemble du territoire. Concernant les logements sociaux : 1460 logements sociaux sont à produire d'ici 2020, soit 27% en plus du parc actuel ;
 - **Le développement des formes urbaines génératrices d'urbanité et de mixité** : aménagement d'espaces publics structurants -véritables lieux de vie- composés par le bâti ; diversification des formes de logement et développement des logements groupés et des petits collectifs...
 - **Le développement de la mixité urbaine dans les quartiers**, par l'implantation de services et d'équipements de proximité dans les zones d'habitat.
- Cette nouvelle offre est développée sur l'ensemble du territoire. Chaque nouvelle opération prévoit une part de logements locatifs et de logements sociaux.

4.2. Favoriser une ville des proximités et des mobilités « durables »

Le projet favorise l'accès de tous aux fonctions urbaines, limite les déplacements et développe les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Cette accessibilité est rendue possible par **une stratégie de localisation des activités économiques, des équipements et des nouveaux quartiers d'habitat conditionnée par l'offre de déplacement** : il doit toujours y avoir un lien direct entre une desserte efficace et un projet majeur de développement, en privilégiant la présence ou la possibilité de mise en place d'une ligne de TC. C'est un des principes fondateurs du SCoT : aucun projet de développement significatif à l'échelle du SCoT ne pourra voir le jour s'il n'est pas articulé à des réseaux structurants.

La mixité entre les fonctions urbaines est également recherchée dans cette optique. L'accès à la culture, à l'histoire, aux sports, pour tous, est ainsi facilité.

Au total, les actions pour un logement équitable se traduisent en terme de :

- **qualification**, soit la promotion de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces.
- **localisation**. Les intensités d'urbanisation sont variables sur l'aire du SCoT : mesurées dans l'archipel des villages viticoles et dans les Corbières, elles seront plus développées sur l'axe narbonnais fortement structuré par un système de déplacement diversifié.
- **régulation**. Le marché ne peut agir seul car il génère sur la Narbonnaise des risques de ségrégation sociale. En mettant plus de logements sur le marché, en donnant toute sa place au logement social et au logement locatif, le projet apporte une correction majeure à la tendance actuelle.

Objectif 5

STRUCTURER DURABLEMENT LE SYSTÈME DE DÉPLACEMENT.

Les réseaux de déplacements jouent un rôle essentiel dans la structuration du territoire. Ils constituent une « trame » qui s'inscrit durablement dans l'espace et dans le temps. Ils déterminent en grande partie les formes urbaines et les modes de vie.

L'objectif est de construire un système de déplacement :

- confortant une structure urbaine adaptée aux territoires et favorisant la mise en place de transports en commun et de modes doux, par la densification et la mise en réseau d'espaces urbanisés ;
- améliorant la lisibilité du territoire par une hiérarchisation des voies et un traitement adapté à leur fonction et aux territoires qu'elles desservent ;
- favorisant les liens de proximité, par l'aménagement des espaces viaires comme de véritables espaces publics.



Un développement structuré selon un axe géographique rend possible une offre performante de transport en commun.



De nombreuses gares sont fermées ou confidentielles... Le développement de la Narbonnaise leur donne un rôle nouveau essentiel.



Conjugué à la multimodalité, l'aménagement du réseau routier reste un élément important de l'efficacité territoriale du SCoT de la Narbonnaise pour mettre en résonance ses différents territoires.

5.1. Sous-tendre le développement urbain par des axes structurants, vecteurs privilégiés de TC

Les secteurs de densification urbaine s'appuient sur une trame routière et ferrée structurante pouvant être au service d'une nouvelle offre de transport en commun (TC).

L'ensemble de ces infrastructures irriguant les axes privilégiés de développement permettent de construire une solidarité fonctionnelle importante entre les zones d'emplois et les zones d'habitat, tout en développant une meilleure connexion entre le littoral et l'arrière pays.

Accompagner le développement de l'axe narbonnais

- De Névian à Salles-d'Aude, via Narbonne, Montredon, Vinassan et Coursan, se dessine un axe urbain majeur pouvant accueillir un développement important car sous-tendu par des infrastructures routières et ferrées structurantes : RN113 / RN9 / A9 / voie ferrée / RD31 à dévier au niveau de Vinassan. Certains de ces axes pourront être les supports de ligne de TC à vocation de desserte locale, voire de TCSP, lorsque la densification de l'urbanisation générera une demande de transport en commun suffisante.
- Cette structure est à compléter par des systèmes circulaires rompant avec la seule logique de pénétrantes convergeant vers Narbonne et de traversées des villages, avec :
 - le bouclage du système de contournement rapproché autour de Narbonne, avec la création de la rocade Est reliant la N9 à la D168 et l'A9 ;
 - la déviation de Coursan ;
 - L'aménagement des liaisons entre les villages, avec le contournement de leur centres bourgs, depuis Salles-d'Aude à Névian, Cuxac-d'Aude, Moussan, Marcorigan, afin de rendre possible l'urbanisation future de ces villages.

- Un nouveau diffuseur sur l'A9 dans le secteur Salles-d'Aude / Fleury. Il permet :
 - de renforcer le potentiel urbain de l'axe narbonnais avec des villages comme Vinassan, Coursan, Salles-d'Aude, sans encombrer le centre de Narbonne et sans charger une voirie départementale non adaptée ;
 - de connecter avec efficacité l'archipel des villages agricoles à la plaine languedocienne et au littoral.

Mailler l'archipel de villages agricoles et renforcer son articulation à Narbonne.

Le développement s'appuie sur deux types de maillage : un maillage dense de voies secondaires reliant les villages structurés « en archipel » et un maillage de voies plus structurantes avec :

- la Minervoise reliant Béziers à Carcassonne ;
 - les pénétrantes D607 (via Marcorigan) et D13 (via Ouveillan et Cuxac-d'Aude) articulant la Minervoise à Narbonne ; à Narbonne. Le contournement des villages sera envisagé ;
 - la ligne ferroviaire menant vers Bize dont le rôle est à envisager sous un angle nouveau.
- Ces voies permettent un développement multipolaire mesuré autour de villages comme St-Marcel, Sallèles-d'Aude, Ginestas, Ouveillan...

Le développement des « agrafes » transversales entre les Corbières, la plaine de l'Aude et le littoral.

Afin d'éviter toute dilution du bâti selon un axe Nord / Sud, sont identifiés trois secteurs stratégiques agrafant selon une direction Est / Ouest des territoires complémentaires :

- La N139 prolongée par la D3, structure l'axe de développement entre Port-la-Nouvelle et Portel-des-Corbières, avec Sigean comme pôle de services central ;
- La RD627, vers La Franqui, Leucate et Port-Leucate, constitue un second axe

de développement ;
- La RD168 et la RD32 vers Gruissan prolongé par la RD332, reliant Gruissan à Narbonne-Plage et à Fleury ;
Ces axes sont aménagés pour la circulation des TC et des deux roues. On articule ces liaisons avec le réseau de TC existant avec les gares de Port-la-Nouvelle et de La Franqui.

5.2. Développer le rôle du réseau ferré, les modes « doux » et l'articulation entre les modes de déplacement

Le nécessaire renforcement du rôle du réseau ferré

L'arrivée de la future ligne ferroviaire mixte (TGV et fret) qui reliera le Languedoc-Roussillon à la Catalogne espagnole, ainsi que sur la branche Est en direction de Toulouse et l'Atlantique est une opportunité majeure pour le territoire, à valoriser. Le tracé de cette ligne est projeté à l'Est de Narbonne et sa connexion entre les deux branches est prévue au niveau de la commune de Montredon.

La question du positionnement de la gare est essentielle pour le développement de la Narbonnaise. Un positionnement à proximité de la ville centre est affirmé dès aujourd'hui avec force par les acteurs politiques du territoire. Il permettra à la Narbonnaise d'affirmer sa position de carrefour.

Le rôle du réseau ferré est renforcé, ainsi que celui des gares de Narbonne et de Port-la-Nouvelle. Des gares plus petites comme La Franqui sont développées ou réactivées comme Coursan, Truilhas, Bize-en-Minervois.

Améliorer l'articulation entre les modes au profit des TC

Le territoire de la Narbonnaise se prépare à organiser progressivement une diversification de l'offre de mobilité en associant aux déplacements automobiles les transports publics et les modes doux. Cela passe par une bonne

articulation des transports publics et des pistes cyclables aux autres réseaux (routes, fer, mer, canaux...) par des parcs d'échanges situés à des nœuds stratégiques du territoire. Les gares sont les points d'appui privilégiés pour l'aménagement de pôles d'échanges. Le réseau de transport public est développé et mieux calé aux bassins de vie, en optimisant la desserte des quartiers les plus densément peuplés par des cadencements plus élevés. La coordination et l'harmonisation des trajets, des tarifs et des horaires sont recherchées entre les lignes départementales, les lignes de la CAN et le réseau TER.

Développer les modes « doux »

En s'appuyant notamment sur les différentes réalisations communales ou intercommunales, l'ensemble du territoire sera desservi par des boucles de pistes cyclables interconnectées. Les connexions avec les pistes des territoires voisins sont recherchées. Par ailleurs on tire parti de la présence du canal de la Robine, du canal de Jonction et du Canal du Midi comme axes cyclables structurants à l'échelle du SCoT.

5.3. Améliorer la lisibilité du réseau

L'objectif est d'opérer une hiérarchisation claire des différents niveaux de voirie en fonction de leur vocation. Elles sont considérées comme des espaces publics conciliant les différents usages et modes de déplacement urbains et comme des vecteurs de découverte du territoire selon leur fonction et leur gabarit.

Les voies rapides de transit comme vecteurs de découverte

Elles dégagent de vastes panoramas sur les paysages de la Narbonnaise. Il en est ainsi en particulier de l'A9 et de la RN9 entre Narbonne et le sud de l'aire du SCoT : charnières entre Corbières et étangs, ces axes sont dégagés d'un point de vue pay-

sager et servent très ponctuellement de points d'appui à des axes de développement de direction Est / Ouest (Portels / Port la Nouvelle, Treilles / Leucate).

Les voies de liaisons et de desserte de l'axe narbonnais

Elles admettent des lignes de TC en site propre, des pistes cyclables, ... et sont traitées selon les séquences, comme voies urbaines.

Les voies de liaison entre l'archipel des villages agricoles et l'agglomération de Narbonne

Il s'agit d'en faire des axes de liaison performants tout en offrant une image valorisante du territoire.

Les voies intercommunales à caractère touristique

Un certain nombre d'axes et de « boucles » permettent de découvrir la qualité des territoires de la Narbonnaise. Ils seront l'ob-

jet d'aménagements spécifiques pour les deux roues. Il s'agit surtout de petites routes départementales présentant un caractère intimiste et des paysages de grande qualité qu'il convient de conserver.

On peut citer, à titre d'exemple, les axes traversant ou contournant la Clape : D1118 ; D168 ; l'axe reliant Portel-des-Corbières à Caves via Durban-Corbières et Treilles (D27, D611, D3) ; la D709 entre Port-la-Nouvelle et La Palme, les D327 et D627 entre Caves et Port-Leucate ; la RD105 entre Peyriac et Bages, la RD613 vers Bizanet et Fontfroide, la route longeant le canal du Midi en Minervois, la route de Minerve via la vallée de la Cesse (RD26),...

PADD de la Narbonnaise Hiérarchie des principales voies



Objectif 6

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ASSURANT UNE GESTION ÉCONOME DU TERRITOIRE.

Favoriser un développement urbain assurant une « gestion économe du territoire » revient à aborder la question du choix de croissance démographique mais aussi, et surtout, celle de la consommation d'espace pour l'urbanisation. Il est en effet possible d'accueillir de nombreux habitants tout en consommant peu de surfaces, et inversement...

Aussi, l'objectif de gestion économe est-il concomitant d'une réflexion sur les nouvelles formes urbaine sans omettre que la qualité de vie des habitants doit être préservée.



La maîtrise de la croissance démographique est une des conditions d'un projet cohérent et réaliste. Comment accueillir 12 000 habitants nouveaux d'ici 2015 ? Les nouvelles formes d'habiter mais aussi le développement diversifié de l'emploi sont des éléments essentiels de réponse.



Optimiser les territoires urbains via des opérations de renouvellement, de réhabilitation, de densification... permet de se développer sans se diluer.



Entre la villa (modèle dominant) et le logement collectif, il faut explorer les voies nouvelles d'un urbanisme et d'une architecture associant qualité, convivialité et respect de l'environnement.

6.1. Maîtriser la croissance démographique

La croissance démographique maximale fixée par les élus se situe dans une fourchette allant de + 0,7% à + 1,1% par an, soit d'ici 2015, un accroissement d'environ 12 000 habitants. Ce taux de croissance se cale sur l'évolution constatée depuis plus de 20 ans sur la Narbonnaise et sur les taux de croissance prévus par l'INSEE.

Ce taux de croissance réaliste, mais qui nécessite de bien « tenir la barre » sur le plan de l'offre foncière, est une des conditions qui permet à la fois de se structurer sans se diluer, d'engager une programmation équilibrée d'équipements, de préserver l'espace agricole et naturel.

6.2. Maîtriser la consommation foncière

La maîtrise de la consommation foncière passe par :

- le réinvestissement des espaces urbains existants et en particulier ceux des stations littorales ;
- la priorité à des axes spatialement structurés de développement résidentiel et économique, permettant le rapprochement des différentes fonctions urbaines et favorisant la mise en place de transports en commun (TC) ;
- le développement de formes urbaines moins consommatrices d'espaces.

Privilégier le renouvellement et le réinvestissement urbain

Pour limiter la consommation des espaces agricoles et naturels par le développement urbain, la priorité consiste à rechercher de nouvelles disponibilités dans le tissu déjà urbanisé :

- par la reconquête des logements vacants ;
- par le réinvestissement des espaces urbains faiblement urbanisés,

- par le renouvellement urbain d'îlots, de quartiers ou de friches industrielles : ces disponibilités sont à identifier à l'échelle des villes et des villages, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme ;
- par le renouvellement d'une partie du parc de logements touristiques des stations littorales pour le logement permanent.

Favoriser de manière différenciée la densification des espaces urbains.

L'organisation territoriale de la Narbonnaise est structurée par des axes ou des pôles de développement urbain qui ont en commun :

- d'être reliés à des infrastructures routières majeures et / ou d'être desservis par le rail ;
- de former des communautés de développement cohérentes et complémentaires ;
- de prendre appui sur un tissu urbain et villageois existant.

Cette structuration spatiale affirmée permet d'inscrire les principes du développement durable au cœur de la stratégie d'aménagement de la Narbonnaise :

- elle évite une dilution urbaine sur le territoire et par là même met fin au mitage des espaces naturels et agricoles ;
- elle limite les déplacements grâce au rapprochement des fonctions urbaines, notamment le travail et le logement ;
- elle rend possible la mise en place de TC en créant des quartiers plus denses reliés par des axes structurants.

Composer des formes architecturales et urbaines moins consommatrices d'espaces et plus génératrices « d'urbanité »

La recherche de formes urbaines et architecturales moins consommatrices d'espaces, permet de répondre aux attentes des habitants pour plus d'urbanité.

L'offre de logement est diversifiée et de véritables quartiers sont composés.

La Narbonnaise ose l'innovation en préférant urbaniser des secteurs stratégiques « contraints » mais qui sont parfaitement reliés à la ville (continuité du bâti, desserte de transports en commun...), plutôt que de se déconnecter de tout contexte urbain, qu'il soit technique ou humain.

6.3. Un projet qui se module selon les spécificités et les potentialités du territoire.

Le territoire se structure autour de quatre grandes entités qui toutes participent à un développement cohérent de la Narbonnaise, mais selon des modalités différenciées et complémentaires.

Une volonté commune les rassemble : promouvoir un projet durable s'appuyant sur le respect de l'environnement, le développement économique, l'équilibre social. La géographie et les potentialités du territoire les distinguent : la place de la viticulture, le relief, les contraintes comme les zones inondables, la possibilité de se greffer à un réseau de déplacement performant... sont autant d'exemples qui montrent que les territoires du SCoT se doivent d'avoir un développement différencié.

L'Archipel des villages agricoles

Cet archipel se développe en grande partie au Nord du fleuve Aude. Les villages qui le composent sont de taille modeste sans qu'aucun ne polarise véritablement le territoire. Ils maillent littéralement le territoire. Cette structure en « archipel » conditionne en grande partie son potentiel de développement selon quatre axes :

Un développement touristique prenant appui aussi bien sur la notoriété du canal du Midi que sur des paysages à fortes identités comme les contreforts du Minervoise, la vallée de la Cesse, le vignoble.

Un développement économique s'appuyant sur des zones existantes comme celle du Truilhas et optimisant la convergence d'infrastructures : Minervoise (D5) / D 607 (projet de parc d'activités et de développement touristique sur le secteur dit des Quatre Chemins). Les conditions d'exploitation de la voie ferrée en provenance de Narbonne et allant jusqu'à Bize-Minervois sont réenvisagées afin d'optimiser le potentiel du territoire.

Un développement résidentiel « en archipel » accompagné d'un **développement multipolaire en matière de services et d'équipements** : le développement résidentiel conforte la structure urbaine actuelle en archipel et est réparti sur les villages qui conservent leur forme compacte et leur densité. Les services et équipements sont mis en réseau

Un développement agricole, fondé sur le maintien et la qualité du caractère agriviticole des terres.

L'axe narbonnais : Névian / Narbonne / Coursan / Salles-d'Aude.

A la différence de l'archipel villageois, l'axe narbonnais est fortement structuré selon une direction axiale Ouest / Est sous-tendue par des infrastructures de premiers plans : RN113, RN9, A9, voie ferrée menant vers Toulouse et Barcelone, future Ligne à Grande Vitesse.

L'axe narbonnais constitue la ligne de densification majeure du SCoT :

- Il optimise un capital d'infrastructures convergentes et organise une politique efficace de transport en commun.
- Il valorise le potentiel d'emplois, d'équipement et de services déjà présents.

La densification de l'axe narbonnais se fait de manière différenciée en tenant compte notamment des contraintes liées aux zones inondables et des capacités du réseau viaire.

Il ne s'agit donc pas d'une densification continue et homogène mais bien d'une « **ligne de tension** » **ménageant des pleins et des déliés**. Outre les contraintes liées aux zones inondables et aux capacités du réseau viaire, ces pleins et déliés sont fonction du potentiel de renouvellement urbain des communes composant l'axe narbonnais et des capacités à densifier leur tissu urbain de ces mêmes communes.

Chaque fois que cela est possible, la densification est encouragée sur l'axe narbonnais. D'axe virtuel, l'axe narbonnais pourra, lorsque la demande en transport atteindra le seuil minimal nécessaire, se transformer en véritable axe lourd en site propre.

Un second axe d'urbanisation, secondaire en intensité, est envisagé à plus long terme en prenant appui principalement sur la D1118, à la condition que les villages concernés (Cuxac d'Aude, Sallèles-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Marcorignan...) puissent être déviés et aménagés dans le respect de leur identité urbaine.

Les territoires d'articulation entre Clape et littoral au nord et Corbières et littoral au sud.

Les contraintes naturelles guident ici avec force l'urbanisation. L'espace protégé de la Clape, les étangs de Bages, La Palme et Leucate, le lido, les zones inondables, le massif des Corbières... ne laissent que peu de place au déploiement urbain.

La structuration de l'urbanisation est agrafée selon une logique est / ouest s'appuyant sur des voies transversales au « couloir des grandes infrastructures » (A9/RN9/LGV). Deux « agrafes » sont porteuses de développement :

- L'agrafe Portel-des-Corbières / Sigean / Port-la-Nouvelle, autour de la RN139. Sur cet axe bien desservi et bien structuré s'expriment à la fois l'activité indus-

trialo-portuaire, un tourisme littoral, un tourisme d'arrière pays. S'ajoutent quelques « locomotives » touristiques comme la « réserve africaine » de Sigean ou « Terra Vinea ».

- L'agrafe Treilles / Caves / Leucate , autour de la RD627.

Le rôle des pôles urbains et villageois existants est conforté : le rôle de Sigean, en particulier, est affirmé comme pôle de services et d'équipements structurants du sud du territoire du SCoT ou le rôle de Port-la-Nouvelle avec son potentiel industrielo-portuaire.

Le développement touristique participe au rééquilibrage entre littoral et arrière-pays. Le développement de secteurs à vocation économique et/ou résidentielle de haute qualité environnementale est admis, en privilégiant des filières liées à la présence du littoral, du vent et du soleil, de la vigne...;

La présence de transports en commun est utilisée comme leviers de développement, en valorisant la présence de deux gares connectées à ces axes de développement (Port-la-Nouvelle et à la Franqui) et en mettant des lignes régulières de bus sur la RN9.

Entre ces deux agrafes la **zone de piémont constituée d'espaces agricoles est préservée**, ainsi que les espaces lagunaires et le paysage des Corbières.

L'axe littoral : une stratégie d'aménagement durable

Le long du littoral, les axes de développement s'appuient sur des pôles de développement touristiques et résidentiels.

La structuration urbaine de la Narbonnaise favorise l'émergence d'une nouvelle urbanité littorale conciliant trois grands objectifs :

• **L'affirmation d'une vocation urbaine pour les stations littorales**

Elle s'appuie sur le développement de

l'offre de résidences principales, notamment par la requalification du parc locatif touristique existant, afin de rééquilibrer cette offre sur le territoire de la narbonnaise et de requalifier une offre touristique devenue obsolète. Une partie du parc de résidences secondaires et touristique sera converti en habitat permanent dans le cadre d'une politique de renouvellement urbain des stations et de mise à niveau du patrimoine bâti.

L'amélioration de la qualité urbaine des stations est recherchée. Le mouvement de résidentialisation doit être anticipé et accompagné de façon à développer de véritables quartiers de vie à l'année : développement de l'activité commerciale, politique d'équipements urbains, qualification et mise en réseau des espaces publics, développement des circulations douces... L'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage est réservée à des opérations structurantes pour les secteurs concernés.

Elle se traduit enfin par la mise en place d'une politique d'accompagnement social : une partie du parc de résidences secondaires constitue du logement social de fait, en dehors de la saison estivale.

- **La protection des milieux naturels**

Le capital environnemental est préservé avec une délimitation claire des espaces naturels remarquables et des coupures d'urbanisation.

Les milieux naturels sont l'objet de mesures de gestion adaptées à la sensibilité des écosystèmes. L'accueil du public dans les milieux naturels est l'objet d'un soin très particulier, aussi bien pour répondre à des objectifs de préservation que pour satisfaire aux attentes du public. Toutes les mesures permettant de limiter la circulation automobile et le stationnement dans les espaces littoraux sont encouragées.

- **Un développement économique axé sur les activités liées à la mer et aux espaces lacustres**

Le développement de la nouvelle urbanité littorale préserve les fonctions économiques spécifiques du littoral. Il valorise les activités traditionnelles (pêche en mer et en étangs, conchyliculture, production de sel, industrie portuaire...) mais aussi les activités touristiques et de loisirs.

Le développement et de la modernisation des logements touristiques est engagée afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des touristes.

PADD de la Narbonnaise Un projet de développement différencié et équitable

